



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

PREAMBULE

La Société AVIS2SANTE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 70.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro SIRET 817 779 796 00017, dont le siège social se situe 203, allée du Cap Marestan, 83140 Six Fours Les Plages, prise en la personne de son représentant légal dûment habilité à conclure les présentes (ci-après « AVIS2SANTE »), édite et exploite la plateforme internet accessible à l'adresse URL suivante : <http://avis2sante.fr> (ci-après la PLATEFORME).

AVIS2SANTE propose un service de mise en relation de professionnels médicaux, professionnels de santé et établissements de santé (ci-après PROFESSIONNELS) avec des patients, via la PLATEFORME.

Les présentes Conditions Générales de Service (CGS) régissent l'utilisation payante de la PLATEFORME par les PROFESSIONNELS. Ces conditions contractuelles sont applicables de plein droit aux services fournis par AVIS2SANTE aux PROFESSIONNELS dans le cadre de son activité.

Les conditions d'utilisation à titre gratuit figurent dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) accessibles à l'adresse suivante : [<https://www.avis2sante.fr/docs/policies-termes.pdf>].

IMPORTANT

TOUTE SOUSCRIPTION AU SERVICE PAR UN PROFESSIONNEL IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RESERVE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE SERVICE.

AVIS2SANTE TIENT A RAPPELER A TOUT PROFESSIONNEL QUE TOUT PATIENT A LE DROIT A LA PLUS GRANDE CONFIDENTIALITE EN CE QUI CONCERNE SES DONNEES DE SANTE ET PLUS PARTICULIEREMENT SON DOSSIER MEDICAL.

A CET EGARD, L'ARTICLE L.1110-4 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE RAPPELLE : « TOUTE PERSONNE PRISE EN CHARGE PAR UN PROFESSIONNEL, UN ETABLISSEMENT, UN RESEAU DE SANTE OU TOUT AUTRE ORGANISME PARTICIPANT A LA PREVENTION ET AUX SOINS A DROIT AU RESPECT DE SA VIE PRIVEE ET AU SECRET DES INFORMATIONS LA CONCERNANT ».

AVIS2SANTE MET EN GARDE L'ENSEMBLE DE SES UTILISATEURS SUR LE FAIT QUE L'ARTICLE 226-13 DU CODE PENAL DISPOSE : « LA REVELATION D'UNE INFORMATION A CARACTERE SECRET PAR UNE PERSONNE QUI EN EST DEPOSITAIRE SOIT PAR ETAT OU PAR PROFESSION, SOIT EN RAISON D'UNE FONCTION OU D'UNE MISSION TEMPORAIRE, EST PUNIE D'UN AN D'EMPRISONNEMENT ET DE 15 000 EUROS D'AMENDE ».

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Les termes employés ci-après ont, dans le présent CONTRAT, la signification suivante :

- « **AGENDA** » : désigne l'outil permettant la gestion et organisation des rendez-vous en ligne.
- « **AVIS** » : désigne l'appréciation laissée sur la PLATEFORME par un PATIENT à un PROFESSIONNEL après avoir reçu une prestation de sa part.
- « **CARTE CPS** » : désigne toute carte électronique individuelle émise, délivrée et gérée par l'Agence des Systèmes d'Information Partagés de santé (ASIP Santé) dans le cadre de la transmission électronique de données entre professionnels de santé pour l'identification de l'émetteur et son authentification. Dans les présentes CGS, ce terme désigne également toute autre carte de la famille CPS comme les Carte de Directeur d'Etablissement (CDE), Carte de Personnel d'Etablissement (CPE) etc.
- « **CHAT** » : désigne un outil permettant aux utilisateurs inscrits de communiquer de manière synchronisée.
- « **CONDITIONS GENERALES DE SERVICES (CGS) ou CONTRAT** » : désigne les présentes conditions contractuelles encadrant l'utilisation payante de la PLATEFORME par tout PROFESSIONNEL. Elles se composent des documents contractuels suivants :
 - Le présent document ;
 - Ses annexes, à savoir les tarifs d'abonnement (**Annexe 1**);
 - La Politique de confidentialité de la PLATEFORME accessible à l'adresse :
[www.avis2sante.fr/droit-des-usagers]

Ces documents s'expliquent mutuellement. En cas de contradiction ou de divergence, ils prévaudront dans l'ordre d'énumération ci-dessus, le premier document listé prévalant sur le suivant.
- « **CONTENUS** » : désigne collectivement les publications et autres documents (y compris des photographies, des vidéos, des podcasts, ou tout autre élément qui ne serait pas un texte) publiés par des PROFESSIONNELS. Ces CONTENUS

peuvent être publics et librement consultables par les UTILISATEURS ou bien réservés aux PROFESSIONNELS et par conséquent nécessiter leur authentification.

- « **CONTRIBUTEUR** » : désigne le PROFESSIONNEL qui, une fois inscrit conformément aux CGU, publie des CONTENUS sur la PLATEFORME.
- « **DOSSIER PATIENT** » : désigne un fichier permettant au patient et au médecin de partager de manière sécurisée des pièces médicales et des informations nécessaires à la réalisation de l'acte de TELEMEDECINE sollicité.
- « **ESPACE PROFESSIONNEL** » : désigne l'interface dédiée au PROFESSIONNEL, regroupant l'ensemble des données qu'il a renseignées le concernant, les CONTENUS qu'il a publiés sur la PLATEFORME (service « gratuit »), ainsi que ses agendas, et sa messagerie (services professionnels « payants »).
- « **ETABLISSEMENT DE SANTE** » : désigne l'ensemble des infrastructures de santé publiques et privées telles que les hôpitaux, les cliniques, les maisons de retraite, et les centres de rééducation. Ils sont susceptibles d'accéder au SERVICE proposé par AVIS2SANTE.
- « **IDENTIFIANTS** » : désigne les identifiants et mots de passes choisis par un PROFESSIONNEL et nécessaires à sa connexion sur la PLATEFORME.
- « **INFORMATION CONFIDENTIELLE** » : désigne toutes les informations financières, juridiques, techniques, commerciales, stratégiques, ainsi que les données, documents de toute nature, dessins, concepts, secrets de fabrication, savoir-faire, systèmes d'information, logiciels, transmis ou portés à la connaissance d'une PARTIE au titre du CONTRAT, quels que soient la forme et/ou les supports utilisés.
- « **LECTEUR DICOM** » désigne une visionneuse de données médicales en format DICOM, limitée en termes de fonctionnalités à la seule lecture. Les données ne pouvant pas être traitées afin d'étude ou diagnostique.
- « **MEDIMAIL** » : désigne la messagerie sécurisée proposée aux PROFESSIONNELS opérée par le GIP MiPih, structure publique de coopération inter-hospitalière, qui en est responsable et garant. Ces conditions Générales d'Utilisation sont accessibles

- à l'adresse suivante : https://medimail.mipih.fr/data/docs/CGU_Medimail_V1.4.2.pdf.
- « **MESSAGERIE** » : désigne un outil permettant aux utilisateurs inscrits de communiquer de manière désynchronisée.
 - « **MINI-SITE** » : désigne la fiche propre à chaque PROFESSIONNEL rassemblant les informations à son sujet (spécialité(s), adresse...). Ainsi que les CONTENUS que le PROFESSIONNEL a publiés sur la PLATEFORME AVIS2SANTE.
 - « **MOTEUR DE RECHERCHE** » : désigne l'outil de recherche et de référencement intégré à la PLATEFORME.
 - « **ORDONNANCE** » : désigne le document sur lequel le médecin note sa prescription médicale établie au cours de la téléconsultation ou de la téléexpertise. Une ordonnance est un document médical qui doit être daté et signé par le prescripteur. Elle engage la responsabilité morale, professionnelle et juridique de son auteur.
 - « **PARTIES** » : désigne ensemble AVIS2SANTE et le PROFESSIONNEL ayant souscrit au présent CONTRAT.
 - « **PATIENT** » : désigne la personne ayant effectivement été prise en charge par un PROFESSIONNEL et susceptible de déposer un AVIS à son sujet sur la PLATEFORME.
 - « **PLATEFORME AVIS2SANTE ou PLATEFORME** » : désigne la présente plateforme accessible à l'adresse URL <https://www.avis2sante.fr/>
 - « **PROFESSIONNEL** » : désigne tout ETABLISSEMENT DE SANTE, PROFESSIONNEL MEDICAL OU PROFESSIONNEL DE SANTE ayant souscrit au présent CONTRAT.
 - « **PROFESSIONNEL DE SANTE** » : désigne tout infirmier, audioprothésiste, diététicien, ergothérapeute, masseur-kinésithérapeute, opticien-lunetier, orthophoniste, orthoptiste, pédicure, podologue, psychomotricien, prothésiste, orthésiste, manipulateur en électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire, préparateurs en pharmacie, psychologue, biologiste susceptible d'accéder au SERVICE proposé par AVIS2SANTE.
 - « **PROFESSIONNEL MEDICAL** » : désigne les médecins, dentistes, sages-femmes et pharmaciens. Ils sont susceptibles d'accéder au SERVICE proposé par AVIS2SANTE.
 - « **REPORTING** » : désigne un moyen de suivi des activités de Téléconsultation et Téléexpertise faites par le PROFESSIONNEL MEDICAL au sein de la PLATEFORME AVIS2SANTE.
 - « **SCREEN SHARING OU PARTAGE D'ECRAN** » : désigne une fonctionnalité permettant aux utilisateurs pros de partager ce qu'ils voient sur les écrans.
 - « **SERVICE** » : désigne l'ensemble du service payant proposé sur la PLATEFORME et encadré par les présentes CGS, défini à l'article 4.
 - « **TABLEAU BLANC NUMERIQUE** » : désigne une fonctionnalité permettant aux utilisateurs pros de dessiner à l'aide de crayons numériques sur de l'imagerie.
 - « **TELECONSULTATION** » désigne l'acte qui a pour objet de permettre à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient. Un professionnel de santé peut être présent auprès du patient et, le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation. Les psychologues mentionnés à l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social peuvent également être présents auprès du patient.
 - « **TELEEXPERTISE** » désigne l'acte qui a pour objet de permettre à un professionnel médical de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient.
 - « **TELEMEDECINE** » : désigne l'ensemble des actes au sens du Décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine. « Art.R. 6316-1.-Relèvent de la télémédecine définie à l'article L. 6316-1 les actes médicaux, réalisés à distance, au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication.

- « **TELESURVEILLANCE** » médicale désigne l'acte qui a pour objet de permettre à un professionnel médical d'interpréter à distance les données nécessaires au suivi médical d'un patient et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la prise en charge de ce patient. L'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisés ou réalisés par le patient lui-même ou par un professionnel de santé.
- « **UTILISATEUR** » : désigne toute personne physique ou morale qui accède et navigue sur la PLATEFORME, ce qui comprend notamment les PROFESSIONNELS, les PATIENTS, ainsi que les simples internautes.
- « **WEBAPPEL ou VISIO** » : désigne un outil permettant aux utilisateurs inscrits de communiquer de manière synchronisée avec visualisation

ARTICLE 2. OBJET, NATURE ET MODIFICATION DU CONTRAT

2.1. Objet du contrat

Le présent CONTRAT a pour objet de fixer les conditions et modalités d'accès par les PROFESSIONNELS au SERVICE payant proposé par AVIS2SANTE, ainsi que les droits et obligations respectifs des PARTIES induits par l'utilisation du SERVICE.

2.2. Nature du contrat

Le présent CONTRAT ne confère en aucun cas au PROFESSIONNEL la qualité de salarié, mandataire, agent ou représentant d'AVIS2SANTE, et ne peut être considéré comme un acte constitutif de personne morale. Toute forme « *d'affectio societatis* » est formellement exclue des relations entre les PARTIES.

Le présent CONTRAT n'a pas vocation à régir les contrats qui pourraient être conclus par l'intermédiaire de la PLATEFORME entre un PROFESSIONNEL et un PATIENT. Tiers à ce contrat, AVIS2SANTE n'a aucune responsabilité dans l'exécution, l'inexécution ou la mauvaise exécution de la prestation proposée par le PROFESSIONNEL.

2.3. Modifications

AVIS2SANTE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGS. Ces modifications, y compris tarifaires, seront communiquées par courrier

électronique à l'adresse mail renseignée par le PROFESSIONNEL lors de son inscription, ainsi que via son ESPACE PROFESSIONNEL au moins quinze (15) jours avant leur entrée en vigueur.

En cas de modifications substantielles des présentes, il convient de distinguer les deux hypothèses suivantes :

- si le PROFESSIONNEL consent aux dites modifications, elles entreront automatiquement en vigueur quinze (15) jours à compter de la notification sans autre formalité.
- si le PROFESSIONNEL refuse les modifications, les conditions contractuelles applicables au jour de la souscription initiale au service souscrit seront résiliées quinze (15) jours après la notification du PROFESSIONNEL informant AVIS2SANTE du refus de modification des présentes.

ARTICLE 3. MODALITES D'ACCES ET D'UTILISATION

L'ESPACE PROFESSIONNEL est un outil proposé par AVIS2SANTE permettant de publier gratuitement des CONTENUS et de souscrire au SERVICE payant proposé par AVIS2SANTE, via la PLATEFORME.

Les fonctionnalités gratuites proposées par AVIS2SANTE aux PROFESSIONNELS, tel que la publication de CONTENUS, sont encadrés par les Conditions Générales d'Utilisation de la PLATEFORME accessibles à l'adresse suivante : [\[https://www.avis2sante.fr/docs/policies-termes.pdf\]](https://www.avis2sante.fr/docs/policies-termes.pdf)

La création d'un ESPACE PROFESSIONNEL implique une lecture attentive des présentes CGS et de leurs Annexes accessibles à l'adresse suivante [\[https://www.avis2sante.fr/docs/policies-termes.pdf\]](https://www.avis2sante.fr/docs/policies-termes.pdf). Les PROFESSIONNELS sont invités à les télécharger, les imprimer et à en conserver une copie.

En cochant la case qui en atteste et en validant la création de son ESPACE PROFESSIONNEL, le PROFESSIONNEL reconnaît avoir lu, compris et accepter les présentes CGS sans limitation ni condition.

Le PROFESSIONNEL s'engage en outre à respecter scrupuleusement ses obligations professionnelles, et en particulier le secret professionnel auquel il est soumis conformément aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal, ses engagements déontologiques ainsi que l'interdiction du compéage.

AVIS2SANTE se réserve le droit discrétionnaire de refuser l'inscription d'un PROFESSIONNEL qui ne respecterait pas les présentes CGS ou qui aurait été

précédemment désinscrit de la PLATEFORME, et ce sans qu'il soit possible d'engager sa responsabilité de quelle que manière que ce soit.

Toute connexion à l'ESPACE PROFESSIONNEL sera présumée avoir été faite par le PROFESSIONNEL lui-même. A ce titre, il sera responsable de toute action effectuée par l'intermédiaire de son ESPACE PROFESSIONNEL.

En cas d'atteinte à l'utilisation de son ESPACE PROFESSIONNEL, d'utilisation frauduleuse de ses IDENTIFIANTS ou de suspicion d'une utilisation frauduleuse, le PROFESSIONNEL s'engage à contacter AVIS2SANTE à l'adresse suivante : 203, allée du Cap Marestan, 83 140 Six Fours Les Plages ou par téléphone au 07 87 57 68 98.

ARTICLE 4. PRESENTATION DES SERVICES

Le SERVICE est présenté sur la PLATEFORME accessible à l'adresse <https://www.avis2sante.fr>.

L'inscription gratuite permet aux PROFESSIONNELS d'être référencés sur la PLATEFORME, de créer leur MINI-SITE et publier leurs publications susceptibles d'être découverts par les UTILISATEURS grâce au MOTEUR DE RECHERCHE. Ainsi les professionnels peuvent déposer des demandes de TELEEXPERTISE, solliciter un professionnel pour une TELECONSULTATION, envoyer des données à étudier à un PROFESSIONNEL dans le cadre de la TELESURVEILLANCE, prendre un rendez-vous via l'AGENDA ou via la MESSAGERIE.

L'offre de SERVICE payant, qui s'ajoute aux fonctionnalités gratuites, consiste dans les services suivants :

4.1. LA TELECONSULTATION en ligne

Le SERVICE propose la mise à disposition d'une PLATEFORME permettant à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient. Un professionnel de santé peut être présent auprès du patient et, le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation.

4.2. LA TELEEXPERTISE en ligne

Le SERVICE propose la mise à disposition d'une PLATEFORME permettant à un professionnel médical d'être sollicité à distance pour un avis de la part d'un ou de plusieurs professionnels médicaux en raison de sa formation ou de ses compétences

particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient.

4.3. LA TELESURVEILLANCE en ligne

Le SERVICE propose la mise à disposition d'une PLATEFORME permettant à un professionnel médical de recevoir à distance les données nécessaires au suivi médical d'un patient et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la prise en charge de ce patient. L'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisés ou réalisés par le patient lui-même ou par un professionnel de santé. La liste des dispositifs intégrés ou intégrables est disponible auprès de la société Avis2sante à l'adresse suivante : assistance@avis2sante.fr ou contact@avis2sante.fr

4.4. LE DOSSIER PATIENT en ligne

Le SERVICE propose la mise à disposition d'une PLATEFORME permettant à un patient et à un médecin de partager de manière sécurisée des pièces médicales et des informations nécessaires à la réalisation de l'acte de TELEMEDECINE sollicité. Les données pouvant être téléchargées, Avis2sante n'est pas responsable en qualité de sous-traitant des données extraites (voir chapitre 4.11). Les données étant nominatives seront effacées après 90 jours conformément à la RU045 de la CNIL.

4.5. LECTEUR DICOM en ligne

Le SERVICE propose la mise à disposition d'une visionneuse de données médicales en format DICOM, limitée en termes de fonctionnalités à la seule lecture. Les données ne pouvant pas être traitées afin d'étude ou diagnostique. Ceci n'est pas un dispositif médical. Il n'a pas été conçu afin de diagnostic, d'étude, d'aide au diagnostic, ni d'aide à la prescription

4.6. LA MESSAGERIE en ligne

Le SERVICE propose la mise à disposition d'une PLATEFORME permettant à un utilisateur inscrit de communiquer de manière désynchronisée. Un message d'avertissement indique que les messages pourraient ne pas être lus, la messagerie n'étant pas un moyen de communication en cas d'urgence. Il est donc recommandé d'utiliser d'autres moyens pour communiquer en cas d'urgence ou d'astreinte.

4.7. LE TABLEAU BLANC NUMERIQUE en ligne

Le SERVICE propose la mise à disposition d'une PLATEFORME permettant à un professionnel de dessiner à l'aide de crayons numériques sur de l'imagerie. Le **TABLEAU BLANC NUMERIQUE** est un outil pédagogique, ceci n'est pas un dispositif médical. Il n'a pas été conçu afin de diagnostic, d'étude, d'aide au diagnostic, ni d'aide à la prescription.

4.8. LE REPORTING en ligne

Le SERVICE propose la mise à disposition d'une PLATEFORME permettant à un professionnel de suivre ses activités de Téléconsultation et Téléexpertise faites au sein de la PLATEFORME AVIS2SANTE. Les activités doivent être clôturées afin de pouvoir être inscrites dans le REPORTING. Les données peuvent être extraites vers CSV. Avis2sante n'est pas responsable en qualité de sous-traitant des données extraites (voir chapitre 4.11). Les données étant nominatives seront effacées après 90 jours conformément à la RU045 de la CNIL.

4.9. L'AGENDA en ligne

Le SERVICE proposé par la PLATEFORME inclut la création et la possibilité de gérer un agenda électronique en ligne.

L'agenda se décline en deux volets :

- L'agenda patient, qui répertorie les rendez-vous pris directement par les usagers inscrits ;
- L'agenda interprofessionnel, qui liste les rendez-vous pris par d'autres PROFESSIONNELS pour leurs propres PATIENTS dans le cadre de soins coordonnés.

Ce service comprend un rappel des PATIENTS quarante-huit (48) heures avant ledit rendez-vous, par courrier électronique et/ou SMS.

La PLATEFORME permet également d'inscrire sur liste d'attente les PATIENTS qui souhaitent obtenir un rendez-vous à une date indisponible. Une alerte automatique leur permet de savoir qu'un créneau s'est libéré sur la période qu'ils ont défini.

Dans le cadre d'une prise de rendez-vous entre professionnel, pour une demande de second avis, ou la consultation d'un spécialiste dans le cadre du parcours de soin, il est précisé qu'un PROFESSIONNEL n'est susceptible de prendre rendez-vous auprès d'un autre PROFESSIONNEL via l'agenda interprofessionnel que si le PATIENT l'y a préalablement autorisé. Le premier PROFESSIONNEL consulté n'en retire aucun bénéfice pécuniaire, il renvoie le PATIENT vers son confrère à titre gratuit. Cette pratique ne s'apparente en aucun cas à une forme de compérage : aucune coalition

d'intérêt ne doit lier les deux PROFESSIONNELS en question.

Le PATIENT garde toute sa liberté de choix et reste libre de refuser une telle prise de rendez-vous.

4.10. La messagerie sécurisée « MEDIMAIL »

Le SERVICE inclut la possibilité d'ouvrir un compte de messagerie sécurisée « MEDIMAIL ». Ce service de messagerie est opéré par le GIP MiPih, structure publique de coopération inter-hospitalière, qui en est responsable et garant. Ces Conditions Générales d'Utilisation sont accessibles à l'adresse suivante :

https://medimail.mipih.fr/data/docs/CGU_Medimail_V1.4.2.pdf.

Si le PROFESSIONNEL dispose d'ores et déjà d'un compte MSSanté ou Médimail, il a la possibilité de l'utiliser sur la PLATEFORME.

Cette messagerie a vocation à permettre une correspondance sécurisée entre PROFESSIONNELS, notamment lorsque ces derniers ont un même PATIENT en charge.

A cet égard, il est ici rappelé que deux PROFESSIONNELS ne pourront échanger à propos d'un PATIENT :

- que si celui-ci les y autorisés ;
- que par le biais de la messagerie sécurisée « MEDIMAIL ».

4.11. L'Hébergement Agréé de Données de Santé

La PLATEFORME offre aux PROFESSIONNELS qui collectent et traitent des données de santé par son intermédiaire un hébergement agréé, conformément à ses obligations en tant que sous-traitant : **SYNAAPS**.

L'agrément HADS (Hébergeur Agréé de Données de Santé) permet de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la traçabilité des informations potentiellement sensibles qui pourraient transiter sur la PLATEFORME AVIS2SANTE.

Le professionnel doit veiller à ce que les données téléchargées à partir de la plateforme soit hébergées, stockées et protégées conformément aux obligations en la matière, par son compte. La responsabilité de AVIS2SANTE ne serait pas en cause pour tout usage des données extraites, téléchargées, copiées, filmées, capturées à partir de la PLATEFORME par le professionnel lui-même ou autre personne qu'il aurait autorisée.

4.12. Les AVIS

Les PROFESSIONNELS ont le choix de permettre ou non aux PATIENTS qu'ils ont reçus de laisser un AVIS sur la prestation dont ils ont bénéficié, à condition que le rendez-vous ait bien été honoré. Cet AVIS prend la forme d'une note, variant de 0 à 5, attribuée pour différents critères.

Concernant les PROFESSIONNELS MEDICAUX et DE SANTE, cinq notes sont attribuées pour les items suivants :

- Qualité de l'accueil
- Respect des horaires
- Respect de la confidentialité
- Qualité et exhaustivité de l'information
- Appréciation personnelle de la qualité générale de la prise en charge

Cet AVIS ne saurait être interprété autrement que comme une appréciation subjective, fournie par un PATIENT, qui n'est pas un professionnel de santé.

Pour ce qui est des ETABLISSEMENTS DE SANTE, les cinq objets de notation sont :

- Qualité de l'accueil
- Confort
- Respect de la confidentialité
- Qualité et exhaustivité de l'information
- Qualité générale de la prise en charge

En outre, le PATIENT laisse une appréciation globale exprimée par les expressions suivantes : « Pas recommandé », « Recommandé » ou « Très recommandé ».

Chaque AVIS, après anonymisation par AVIS2SANTE, fait l'objet d'une publication distincte sur la PLATEFORME, qui en est le seul support. Les AVIS apparaissent dans l'ordre antéchronologique. Ils sont également intégrés dans des moyennes par critère, arrondies au nombre entier le plus proche, et à défaut supérieur. Ces moyennes sont établies par année d'exercice à partir de la date d'inscription du PROFESSIONNEL.

AVIS2SANTE s'interdit, de même qu'elle interdit aux PROFESSIONNELS de modifier, tenter de modifier ou acheter un/des AVIS.

4.13. Un service optionnel de secrétariat à distance

La PLATEFORME offre également aux PROFESSIONNELS un service optionnel de secrétariat médical en ligne et de traduction.

AVIS2SANTE pourra ainsi mettre en relation les PROFESSIONNELS qui le souhaitent avec des partenaires fournisseurs de services de secrétariat en ligne et de traduction.

Par ce service, les PROFESSIONNELS peuvent bénéficier de prestations de rédaction et/ou de traduction de compte-rendu en ligne en temps réel ou différé.

Pour bénéficier de ce service optionnel, les PROFESSIONNELS devront en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : contact@avis2sante.fr. Un devis leur sera alors adressé par AVIS2SANTE.

4.14. Prix du SERVICE

Les tarifs de la souscription au SERVICE dépendent de la qualité de PROFESSIONNEL MEDICAL, de PROFESSIONNEL DE SANTE ou d'ETABLISSEMENT DE SANTE.

Concernant les PROFESSIONNELS MEDICAUX et les PROFESSIONNELS DE SANTE, les tarifs varient également selon que l'inscription est réalisée à titre individuel ou en groupe.

Les PROFESSIONNELS MEDICAUX et les PROFESSIONNELS DE SANTE ont le choix entre deux formules d'abonnement :

- Une formule d'abonnement à l'année avec engagement,
- Une formule d'abonnement au mois sans engagement.

Le PROFESSIONNEL MEDICAL et le PROFESSIONNEL DE SANTE bénéficient de 30 jours d'essai offerts quelle que soit leur formule d'abonnement.

Quant aux ETABLISSEMENTS DE SANTE, associations de professionnels et syndicats, ils sont invités à prendre contact avec AVIS2SANTE par email pour une étude tarifaire à l'adresse suivante : contact@avis2sante.fr.

ARTICLE 5. PAIEMENT

Le montant de la facture correspond au prix proposé dans le devis le jour de la signature du CONTRAT ou de son renouvellement, ou dans l'étude tarifaire envoyée

par AVIS2SANTE, déduction faite le cas échéant de tous rabais, remise ou ristourne accordé.

Le paiement sera effectué par chèque, virement ou prélèvement SEPA.

Dans ce cadre, le PROFESSIONNEL garantit à AVIS2SANTE qu'il détient toutes les autorisations requises pour effectuer le paiement par le moyen de paiement choisi.

La formule d'abonnement à l'année avec engagement prévoit le paiement du tarif entier dû pour l'année à réception de la facture.

La formule d'abonnement au mois sans engagement prévoit le paiement du tarif entier dû pour le mois au début du mois.

Le compte du PROFESSIONNEL sera débité dès que l'inscription sera validée et les CGS acceptées.

Toutes ses factures seront disponibles via mail.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS DE LA PLATEFORME AVIS2SANTE

Il est expressément convenu entre les PARTIES qu'AVIS2SANTE est soumise à une obligation générale de moyens et n'est tenue d'aucune obligation de résultat ou de moyen renforcée d'aucune sorte.

6.1. Hébergement et disponibilité

L'ESPACE PROFESSIONNEL et le SERVICE associé sont accessibles 24 H/24 H, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure (incendie, inondation, interruption de la fourniture d'énergie, grève entravant la bonne marche de la société, etc.) ou d'évènement hors du contrôle d'AVIS2SANTE et sous réserve des éventuelles pannes et interventions nécessaires au bon fonctionnement du SERVICE et de la PLATEFORME.

En effet, AVIS2SANTE met tous les moyens en œuvre pour garantir la disponibilité et la continuité de l'accès à la PLATEFORME.

Néanmoins, AVIS2SANTE ne saurait être tenue responsable d'une impossibilité de connexion imputable à des causes extérieures ou à des perturbations, coupures ou anomalies qui ne sont pas de son fait et qui affecteraient les transmissions par le réseau Internet et plus généralement par le réseau de communication, quelles qu'en soient l'importance et la durée.

Il est par ailleurs précisé qu'AVIS2SANTE peut être amenée à interrompre l'accès à tout ou partie du SERVICE pour des raisons de maintenance, pour l'amélioration et l'installation de nouvelles fonctionnalités, pour l'audit du bon fonctionnement ou encore en cas de dysfonctionnement ou de menace de dysfonctionnement.

AVIS2SANTE informe, par tous moyens et au moins 3 jours à l'avance les PROFESSIONNELS de la survenance des opérations de maintenance évolutive qui empêcheraient l'accès au SERVICE de manière importante, sauf en cas d'urgence ou de force majeure.

Dans ces hypothèses, AVIS2SANTE ne pourra être redevable d'aucune indemnité ou dommages-intérêts vis-à-vis du PROFESSIONNEL, à quelque titre que ce soit.

Support

AVIS2SANTE met également à disposition du PROFESSIONNEL un Service d'Assistance disponible par mail : assistance@avis2sante.fr ou par téléphone au +33 (0) 6 38 54 29 44 selon les plages horaires suivantes : lundi à vendredi 9.00-12.00/14.00-18.00.

6.2. Sécurité

AVIS2SANTE s'engage à mettre tout en œuvre pour :

- assurer une sécurité logique et physique de ses systèmes d'information ;
- réduire au minimum le risque d'une infraction de sécurité.

6.3. Conservation des données

AVIS2SANTE respecte les durées légales de conservation des données.

Par ailleurs, concernant les données générées dans le cadre du SERVICE, AVIS2SANTE n'est tenue à aucune obligation de conservation des données, le PROFESSIONNEL étant seul responsable de procéder à des sauvegardes régulières.

Conformément à la Loi pour une République numérique (n° 2016/1321 du 7 octobre 2016), les données à caractère personnel fournies à la PLATEFORME pourront, à la demande du PROFESSIONNEL, lui être transmises ou être transmises à un autre responsable de traitement dans un format structuré et couramment utilisé et lisible par machine.

En cas de résiliation du CONTRAT, les modalités de suppression des données sont détaillées à l'article 10.4.

Pour plus d'informations, vous êtes invité à vous référer à la Politique de confidentialité accessible à l'adresse suivante : <https://avis2sante.fr/droit-des-usagers>

6.4. Transparence financière

Conformément à l'article 242 bis du Code général des impôts et au décret n°2017-126 du 2 février 2017 relatif à l'obligation d'information en matière fiscale et de prélèvements sociaux des utilisateurs de plates-formes de mise en relation par voie électronique, AVIS2SANTE informe les PROFESSIONNELS qu'ils sont tenus de se conformer à leurs obligations fiscales et sociales habituelles concernant le chiffre d'affaire qu'ils génèrent via la PLATEFORME en utilisant le SERVICE mis à disposition.

ARTICLE 7. OBLIGATIONS DES PROFESSIONNELS

7.1. Obligations générales

Chaque PROFESSIONNEL qui souscrit au SERVICE s'engage à respecter les présentes CGS. Il est convenu entre les PARTIES que tout manquement au présent article pourra entraîner la résiliation de plein droit du CONTRAT.

L'inscription au SERVICE implique pour le PROFESSIONNEL qu'il respecte les lois et les règlements, qu'il ne porte pas atteinte à l'ordre public, et qu'il agisse avec loyauté vis-à-vis d'AVIS2SANTE, et de tout tiers.

Il est rappelé que le PROFESSIONNEL est seul responsable de la sincérité et de l'exactitude des informations qu'il communique à AVIS2SANTE et aux UTILISATEURS de la PLATEFORME lors de son inscription et de son utilisation du SERVICE.

En tant qu'éditeur de son MINI-SITE, le PROFESSIONNEL fait son affaire de tout litige et de toute poursuite judiciaire relative à ses informations et données, et en garantit AVIS2SANTE.

En tout état de cause, chaque PROFESSIONNEL s'engage à :

- Ne pas porter atteinte aux droits des tiers et respecter la vie privée des tiers et la confidentialité des échanges ;
- Utiliser la PLATEFORME et le SERVICE conformément à leur objet tel que décrit dans les présentes ;
- Ne pas détourner la finalité de la PLATEFORME et du SERVICE pour commettre des crimes, délits ou contraventions réprimées par le Code pénal ou toute autre loi, et en particulier pratiquer le compéage ;

- Ne pas tenter de détourner les internautes vers un autre site ou un service concurrent ;
- Ne pas chercher à porter atteinte au sens des articles 323-1 et suivants du Code pénal aux systèmes de traitements automatisés de données mis en œuvre pour le fonctionnement de la PLATEFORME ;
- Ne pas utiliser la PLATEFORME pour envoyer massivement des messages non sollicités ;
- Ne pas diffuser des données ayant pour effet de diminuer, désorganiser, ralentir ou interrompre le fonctionnement normal de la PLATEFORME ;
- Ne pas violer ou tenter de violer la sécurité ou l'intégrité de la PLATEFORME ;
- Ne pas communiquer d'information trompeuse ;
- Ne pas utiliser les informations collectées via la PLATEFORME à des fins illicites.

7.2. Obligations déontologiques

Les PROFESSIONNELS s'engagent à utiliser la PLATEFORME dans le plus strict respect des obligations déontologiques qui leur incombent.

En particulier, le PROFESSIONNEL ne devra proposer ses services que pour des prestations qu'il est en droit de proposer licitement.

Concernant la prohibition de la publicité pour les PROFESSIONNELS DE SANTE, vous êtes invité à vous référer à l'article 7.2 des CGU accessibles à l'adresse suivante : <https://www.avis2sante.fr/docs/policies-termes.pdf>.

7.3. Prohibition du compéage

Le Code de la santé publique interdit le compéage entre les professionnels médicaux et professionnels de santé, et garantit la liberté de choix des patients (Articles R. 4127-23, R. 4127-87, R. 4127-321, R. 4235-27, R. 4312-21, R. 4321-71, R. 4322-42 et R. 4322-89 du Code de la santé publique).

L'utilisation de l'agenda interprofessionnel ne doit en aucun cas conduire à une telle pratique, qui consiste dans une entente illicite entachant la liberté et l'indépendance professionnelle des professionnels en question, portant ainsi atteinte au libre choix des patients.

Ainsi, la prise de rendez-vous par un PROFESSIONNEL auprès d'un autre PROFESSIONNEL pour son PATIENT doit se faire avec son accord et en préservant sa liberté de choix. Elle doit en outre être gratuite et le PROFESSIONNEL qui prend l'initiative de cette mise en relation ne peut en aucun cas être rémunéré ou obtenir un quelconque avantage à ce titre.

ARTICLE 8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle liés aux fonctionnalités gratuites, et notamment aux publications des CONTRIBUTEURS sont encadrés par les Conditions Générales d'Utilisation accessibles à l'adresse suivante : <https://www.avis2sante.fr/docs/policies-termes.pdf>

8.1. Titularité des droits

Les PROFESSIONNELS reconnaissent les droits de propriété intellectuelle d'AVIS2SANTE sur le SERVICE, la PLATEFORME, ses composantes et les CONTENUS y afférent autres que ceux communiqués par les CONTRIBUTEURS, et renoncent à contester ces droits sous quelque forme que ce soit.

Les marques, logos, slogans, graphismes, photographies, animations, vidéo textes, bases de données, logiciels, chartes graphiques présents sur la PLATEFORME AVIS2SANTE, autres que ceux communiqués par les CONTRIBUTEURS, sont la propriété exclusive d'AVIS2SANTE, et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sous peine de poursuites judiciaires.

8.2. Licence d'utilisation

Par le présent CONTRAT, AVIS2SANTE accorde une licence d'utilisation personnelle, non exclusive et non cessible aux PROFESSIONNELS les autorisant à utiliser la PLATEFORME conformément aux présentes Conditions Générales.

Toute autre exploitation de la PLATEFORME et de son contenu est exclue du domaine de la présente licence et ne pourra être effectuée sans l'autorisation préalable expresse d'AVIS2SANTE. Toute utilisation non-conforme à la présente licence est susceptible de poursuites judiciaires.

La présente licence est accordée pour le monde entier et pour toute la durée du présent CONTRAT.

ARTICLE 9. RESPONSABILITES

9.1. Responsabilité d'AVIS2SANTE

9.1.1 Principes Généraux

Pour l'ensemble du SERVICE proposé aux PROFESSIONNELS, il est expressément convenu

qu'AVIS2SANTE n'est tenue que par une stricte obligation de moyens.

En toute hypothèse, AVIS2SANTE n'est responsable que des dommages directs et ne sera pas tenue d'indemniser tout dommage indirect ou immatériel comme la perte de revenus, la perte d'activité, la perte de bénéfice, la perte d'opportunités, la perte d'exploitation, etc.

AVIS2SANTE n'assure pas au PROFESSIONNEL :

- la performance économique ni un quelconque résultat financier pouvant résulter de l'utilisation de l'ESPACE PROFESSIONNEL et/ou du SERVICE ;
- L'adéquation de l'ESPACE PROFESSIONNEL avec le matériel informatique et logiciel du PROFESSIONNEL dont ce dernier a seul la charge d'apprécier la compatibilité ;
- les pertes ou dommages touchant les données, en ce compris toutes informations, fichiers, bases de données ou tout autre bien incorporel pour lesquels le PROFESSIONNEL s'engage à procéder à des sauvegardes avant toute mise en place sur la PLATEFORME, et régulièrement pendant l'exécution du présent CONTRAT ;
- les agissements illégaux ou déloyaux de tout tiers.

AVIS2SANTE dégage sa responsabilité pour tout usage non conforme et non prévu au présent CONTRAT. AVIS2SANTE ne pourra donc être tenue responsable pour les dommages notamment consécutifs à :

- une inexécution ou une mauvaise exécution par le PROFESSIONNEL des obligations mises à sa charge par le présent CONTRAT ;
- une mauvaise utilisation de son ESPACE PROFESSIONNEL ;
- un dysfonctionnement de son ESPACE PROFESSIONNEL causé par le PROFESSIONNEL lui-même ou par tout tiers non habilité par AVIS2SANTE ;
- un virus présent dans les fichiers du PROFESSIONNEL et contaminant l'ensemble de ses matériels informatiques et logiciels ;
- toute attaque informatique provenant d'un tiers ;
- tout manquement d'un PROFESSIONNEL à sa déontologie.

Il est expressément convenu entre les PARTIES que les stipulations du présent article continueront à s'appliquer même en cas de résolution des présentes constatée par une décision de justice devenue définitive.

La responsabilité d'AVIS2SANTE pourra être engagée dès lors qu'elle aura préalablement reçu une notification du manquement allégué par lettre recommandée avec accusé de réception et qu'AVIS2SANTE n'aura pas répondu dans un délai de 15 jours à compter de la réception de cette mise en demeure.

En tout état de cause, il est rappelé que la responsabilité d'AVIS2SANTE ne pourra être recherchée qu'en cas de faute prouvée.

Il est également expressément convenu entre les PARTIES que si la responsabilité d'AVIS2SANTE était retenue dans le cadre de l'exécution du présent CONTRAT, celle-ci serait limitée, tous préjudices et toutes demandes confondues, aux sommes versées par le PROFESSIONNEL au cours des 3 derniers mois.

9.1.2. Responsabilités dans le cadre de la fourniture du SERVICE

9.1.2.1 Incidents techniques

La responsabilité d'AVIS2SANTE ne pourra en aucun cas être engagée en cas :

- de retard ou d'inexécution de ses obligations, lorsque leur cause tient à un cas de force majeure, d'événements, ou de causes échappant à son contrôle raisonnable ;
- d'impossibilité temporaire d'accéder à la PLATEFORME du fait d'opérations de maintenance technique ou d'actualisation des informations publiées ;
- de dysfonctionnements ou d'interruptions des réseaux de transmission ou du matériel informatique des UTILISATEURS de la PLATEFORME ;
- d'attaques virales ;
- d'utilisation de la PLATEFORME anormale, illicite ou contraire aux présentes CGS ;
- de perte de données, intrusions, virus, rupture de service ou autres problèmes étrangers à AVIS2SANTE.

9.1.2.2 Fonctionnement du MOTEUR DE RECHERCHE

Il est rappelé que la présentation des résultats et leur ordre d'apparition en réponse à une requête formulée par l'UTILISATEUR dans le MOTEUR DE RECHERCHE de la PLATEFORME est fonction de la seule adéquation entre les mots clés entrés, les critères choisis par l'UTILISATEUR et les informations publiés

par les PROFESSIONNELS sous leur seule responsabilité, sans intervention d'AVIS2SANTE.

AVIS2SANTE ne saurait dès lors être tenue pour responsable desdits résultats ou de leur pertinence, ni d'un mauvais positionnement du PROFESSIONNEL dans les réponses données aux UTILISATEURS de la PLATEFORME.

AVIS2SANTE s'engage à ne favoriser aucun PROFESSIONNEL, en particulier dans le référencement effectué sur la PLATEFORME.

9.1.3. Responsabilité liée à l'exécution du contrat de soin

AVIS2SANTE n'est pas responsable de l'exécution, de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat de soin qui est susceptible de lier le PROFESSIONNEL au PATIENT consécutivement à l'utilisation de la PLATEFORME. AVIS2SANTE, tiers à ce contrat, n'exerce aucun contrôle sur celle-ci et n'intervient aucunement dans la transaction opérée entre eux. AVIS2SANTE n'en retire aucun bénéfice.

En cas de litige concernant ce contrat, le PATIENT devra saisir directement le PROFESSIONNEL, seul responsable à cet égard, de toute réclamation.

9.1.4. Responsabilité à l'égard des obligations légales et déontologiques des PROFESSIONNELS

Les PROFESSIONNELS sont soumis à certaines règles déontologiques. AVIS2SANTE encourage leur respect et ne saurait voir sa responsabilité engagée, par des instances ordinaires, professionnelles ou des juridictions professionnelles pour l'édition de la PLATEFORME ou la fourniture du SERVICE associé.

9.2. Responsabilités du PROFESSIONNEL

Les responsabilités liées aux CONTENUS publiés sur la PLATEFORME sont régies par les CGU, accessibles à l'adresse suivante :
<https://www.avis2sante.fr/docs/policies-termes.pdf>

Le PROFESSIONNEL est seul responsable de l'utilisation qui est faite de ses IDENTIFIANTS. Tout accès à la PLATEFORME effectué à partir de l'ESPACE PROFESSIONNEL sera réputé avoir été effectué par ce dernier.

En cas de perte ou de révélation au public de ses IDENTIFIANTS ou de sa carte CPS, le PROFESSIONNEL le signalera immédiatement à

AVIS2SANTE. Il est demeuré responsable de toute conséquence dommageable liée à cette perte ou ce vol.

Le PROFESSIONNEL est enfin seul responsable du respect de ses obligations déontologiques telles que rappelées à l'article 7 des CGU (et notamment à l'article 7.2) et à l'article 7.2 des présentes.

ARTICLE 10. DUREE DU CONTRAT - RESILIATION

La durée du CONTRAT est fonction de l'offre choisie par le PROFESSIONNEL, parmi celles qui sont présentées sur le site ou sur devis.

Article 10.1. Durée

Le CONTRAT est conclu pour la durée d'engagement souhaitée par le PROFESSIONNEL, à savoir un (1) mois ou un (1) an.

- **Offre mensuelle, sans engagement**

Dans l'hypothèse où le PROFESSIONNEL choisirait une durée d'engagement d'un (1) mois, il est entendu que cette durée d'engagement sera assortie d'une reconduction tacite et infinie d'un (1) nouveau mois.

Le PROFESSIONNEL pourra donc à tout moment résilier son CONTRAT, tout nouveau mois débuté sera néanmoins exigible en totalité.

- **Offre annuelle, assortie d'un engagement**

Le PROFESSIONNEL pourra souscrire au SERVICE pour une durée d'un (1) an.

Toute résiliation en cours d'année du présent CONTRAT rendra exigible l'ensemble des mensualités non échues mais pourtant dues au titre de cet engagement annuel.

La résiliation doit être communiquée par lettre recommandée avec accusé de réception à : Avis2sante 203 allée du Cap Marestan 83140 Six Fours Les Plages.

Article 10.2. Résiliation à l'initiative d'AVIS2SANTE

En cas de violation des présentes dispositions ou des lois et règlements en vigueur, ou encore de méconnaissance de l'obligation générale de loyauté à la charge du PROFESSIONNEL, AVIS2SANTE pourra adresser, par courrier électronique ou lettre avec avis de réception, aux coordonnées communiquées par le PROFESSIONNEL lors de son inscription :

- une mise en demeure de remédier aux manquements constatés, et éventuellement une notification de suspension de son référencement et/ou son accès au SERVICE ;

En l'absence d'explication valable concernant les manquements allégués, ou de remède apporté à la situation présentée, AVIS2SANTE pourra notifier au PROFESSIONNEL la résiliation du CONTRAT et de l'exclusion définitive du PROFESSIONNEL de plein droit, sans préavis, sans aucun remboursement ni dédommagement, et sans qu'il soit nécessaire d'effectuer aucune autre formalité judiciaire ou extrajudiciaire.

Article 10.3. Résiliation à l'initiative du PROFESSIONNEL

Afin de résilier son abonnement, le PROFESSIONNEL doit envoyer une lettre recommandée avec avis de réception à AVIS2SANTE, à l'adresse suivante : 203, allée du Cap Marestan, 83 140 Six Fours Les Plages.

Toute cessation d'activité entraîne la résiliation de plein droit du CONTRAT. Le PROFESSIONNEL s'engage à en avvertir sans délai AVIS2SANTE par tous moyens.

Dans ces deux cas, aucun remboursement de la somme versée pour la durée choisie au jour de la souscription aux présentes ne pourra être sollicité.

Si le PROFESSIONNEL refuse une modification du présent CONTRAT proposée dans les conditions prévues à l'article 2.3 des présentes, les conditions souscrites au jour de l'engagement seront maintenues jusqu'au terme du CONTRAT.

Article 10.4. Conséquences de la résiliation

La résiliation supprime l'accès du PROFESSIONNEL aux fonctionnalités payantes de la PLATEFORME. Ainsi, le PROFESSIONNEL ne bénéficiera plus des agendas, de la messagerie ni du service de stockage des données de santé.

La résiliation entraîne également la suppression par AVIS2SANTE, dans un délai de 30 jours, de toutes les informations et données stockées sur la PLATEFORME par le PROFESSIONNEL au titre du SERVICE. Il lui appartient en toutes hypothèses de conserver une sauvegarde des données et informations stockées dans son ESPACE PROFESSIONNEL.

Néanmoins, le PROFESSIONNEL restera référencé, et si son ESPACE PROFESSIONNEL est désactivé, les contributions publiées sur la PLATEFORME resteront

en ligne, sauf volonté contraire du PROFESSIONNEL expressément signalée à AVIS2SANTE par mail à l'adresse : assistance@avis2sante.fr. En tout état de cause, la suppression de l'ESPACE PROFESSIONNEL aura lieu conformément aux dispositions de l'article 4 des CGU accessibles à l'adresse suivante : <https://www.avis2sante.fr/docs/policies-termes.pdf>

ARTICLE 11. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Chacune des PARTIES garantit l'autre PARTIE du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant en fonction de son rôle au titre de la protection des données à caractère personnel.

A ce titre, l'utilisation du SERVICE peut conduire le PROFESSIONNEL à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant ses PATIENTS, ainsi que des données de santé, qui sont des données sensibles. Il incombe au PROFESSIONNEL de s'assurer du respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatique et libertés » au regard de ces traitements de données, et en particulier de procéder aux formalités auprès de la CNIL concernant tout traitement dont il serait responsable.

Pour ces traitements, AVIS2SANTE a la qualité de sous-traitant au sens de l'article 35 de la loi du 6 janvier 1978. A ce titre, AVIS2SANTE s'engage à :

- collecter pour le compte du PROFESSIONNEL puis restituer sur la PLATEFORME les AVIS anonymisés ;
- prendre toutes les précautions utiles au regard de la nature des données collectées par le PROFESSIONNEL et des risques présentés par le traitement pour préserver la sécurité et la confidentialité desdites données et notamment empêcher tout endommagement, toute déformation, toute perte et tout accès par des tiers non autorisés ;
- ne pas traiter ni consulter les données collectées ou traitées par le PROFESSIONNEL via sa PLATEFORME à d'autres fins que l'exécution du SERVICE effectué pour le PROFESSIONNEL au titre des présentes ;
- prendre toute mesure permettant d'empêcher l'utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des données collectées ou traitées par le PROFESSIONNEL via la PLATEFORME.

Pour ce qui est des traitements mis en place par AVIS2SANTE, vous êtes invité à vous référer aux CGU accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.avis2sante.fr/docs/policies-termes.pdf>, ainsi qu'à la Politique de confidentialité accessible à l'adresse suivante : <https://www.avis2sante.fr/droits-des-usagers>

ARTICLE 12. CONFIDENTIALITE

Le PROFESSIONNEL est conventionnellement tenu au secret professionnel le plus absolu, au même titre qu'AVIS2SANTE.

Les PARTIES s'engagent ainsi à garder secrètes les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES dont elles pourront avoir connaissance dans le cadre des présentes. Chaque PARTIE s'engage à n'utiliser une INFORMATION CONFIDENTIELLE, directement ou indirectement, en tout ou partie, que pour la stricte exécution du CONTRAT.

Chaque PARTIE s'engage à informer l'autre PARTIE, dans les meilleurs délais, de toute requête, réquisition ou demande de communication de toute nature relative à une INFORMATION CONFIDENTIELLE concernant l'autre PARTIE.

Chaque PARTIE reconnaît par avance que toute divulgation léserait gravement les intérêts de la PARTIE victime de la divulgation. En conséquence, cette dernière sera fondée à engager des poursuites judiciaires à l'encontre de l'autre PARTIE, de tous les coauteurs ou complices et à réclamer des dommages et intérêts pour le cas où ces engagements n'auraient pas été tenus, pour quelque cause que ce soit.

La présente clause de secret continuera à produire effet pendant une durée de deux (2) ans à compter de la fin du CONTRAT quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE 13. PREUVE

Il est expressément convenu entre les PARTIES que les données, informations, fichiers, nombre de clics, statistiques, dates et heures de consultation de la PLATEFORME, envois de courriels et tous autres éléments numériques échangés entre les PARTIES constitueront des moyens de preuve recevables, valides, opposables entre les PARTIES et en Justice. Ces éléments seront considérés comme ayant la force probante d'un acte sous seing privé.

A ce titre, les PARTIES s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité, l'opposabilité ou la force probante des éléments de nature ou sous format électronique précités, sur le fondement de leur nature électronique. Sauf preuve contraire, ces éléments seront valables et opposables entre les PARTIES

suivant les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ARTICLE 14. DISPOSITIONS GENERALES

Chaque PARTIE s'engage envers et garantit l'autre PARTIE de ce :

- Qu'elle a le pouvoir et l'autorité de conclure le présent CONTRAT, et qu'elle assurera et maintiendra, au cours de la relation, l'ensemble des autorisations éventuellement nécessaires à l'exécution de ses obligations ;
- Qu'elle exécutera ses obligations en vertu du présent CONTRAT conformément à l'ensemble des lois en vigueur et en démontrant une diligence et des compétences raisonnables ;
- Qu'elle ne fera ni omettra de faire quoi que ce soit pouvant entraîner pour l'autre PARTIE une violation de toute loi ou règlement en vigueur,
- Qu'elle ne dénigrera pas l'autre PARTIE.

Le fait que l'une des PARTIES n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque du présent CONTRAT, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

Le présent CONTRAT ne confère aucune exclusivité quant à la fourniture de prestations ou garantie de qualité au PROFESSIONNEL.

Si l'une quelconque des stipulations du présent CONTRAT venait à être nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Aucune indication, ni aucun document ne pourra engendrer des obligations non comprises dans les présentes Conditions Générales de Service, s'ils n'ont fait l'objet d'un nouvel accord entre les PARTIES.

ARTICLE 15. DROIT APPLICABLE - LITIGES

Le présent CONTRAT, son exécution et son interprétation sont soumis exclusivement à la loi française.

En cas de différend survenant entre les PARTIES au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes Conditions Générales de

service, les PARTIES s'efforceront de le régler à l'amiable.

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 612-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION, VOUS POUVEZ RECOURIR GRATUITEMENT AU SERVICE DE MEDIATION MEDICYS DONT NOUS RELEVONS PAR VOIE ELECTRONIQUE:

<HTTPS://APP.MEDICYS.FR/?PROID=D5D82399-05EE-4410-A8B8-6E643CAF2096>

A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE DANS UN DELAI D'UN (1) MOIS A COMPTER DE LA SAISINE DE L'UNE DES PARTIES, TOUT DIFFEREND ENTRE LES PARTIES RELATIF A L'EXISTENCE, LA VALIDITE, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION ET LA RESILIATION DU PRESENT ACCORD SERA SOUMIS AUX TRIBUNAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS AUXQUELS IL EST FAIT EXPRESSEMENT ATTRIBUTION DE COMPETENCE. CETTE ATTRIBUTION DE COMPETENCE S'APPLIQUERA EGALEMENT EN MATIERE DE REFERE.

